



# PRESAGE

Programme de Recherche et d'Enseignement  
des SAvoirs sur Le GENre

## Quel modèle après celui de Monsieur Gagnepain?

*Le revenu universel est-il une réponse au dilemme  
individualisation versus familialisation des droits sociaux  
et fiscaux?*

Hélène Périvier

[helene.perivier@sciencespo.fr](mailto:helene.perivier@sciencespo.fr)

01 44 18 54 92



## 1. Du modèle de Monsieur Gagnepain à celui de Madame Gagnemiettes

→ Hybridation du modèle et incohérences

## 2. Le revenu universel est-il une réponse ?

→ Vers un renouvellement des liens entre Etat social/Famille/Marché?



## *L'invention de « Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer »*

L'unité de référence est la famille *via* le mariage

- droits sociaux familiaux
- obligation alimentaire des conjoints
- « propriété sociale » et droits dérivés
- unité fiscale : le couple marié/pacsé (IR familialisé)

→ Promotion d'un modèle familial normatif sur la  
base d'une forte redistribution

Pérvier Hélène, 2015 « [Une lecture genrée de la Sécurité sociale, soixante-dix ans après sa fondation : quel bilan pour l'égalité des femmes et des hommes ?](#) », *Informations sociales*, n°189.



## *Redistribution et familialisme : l'impôt sur le revenu*

Parts fiscales dans le système d'impôt sur le revenu :

- 1 pour un adulte
- 2 pour un couple marié ou pacsé Quotient conjugal
- 0,5 par enfant et 1 part entière à partir du 3<sup>ème</sup>

L'avantage en impôt lié au nombre de parts hors celle du conjoint est plafonné :

- Plafond du QF : 1510€ par demi part/3562€ pour la part entière accordée au titre d'un enfant à charge d'un parent isolé
- Plafond du QC : aucun (limite du barème)

→ **Mariage et Pacs (depuis 2008)**

**Hypothèse de mise en commun des ressources et de mutualisation  
des dépenses dans les couples dont l'union a été officialisée**



## ***Redistribution et familialisme : les minima sociaux***

**Parts et montants mensuels accordés dans le RSA socle (avec forfait logement) :**

- 1 pour un adulte soit 524,16€ (forfait logement inclus)
- 1,5 pour un couple ou un parent avec un enfant soit 786,24€
- 1,8 pour un couple avec 1 enfant ou un parent isolé avec 2 enfants soit 943,49€
- +209,66€ soit 0,4 part par enfant à charge supplémentaire

**→ Couple en union libre**

**Hypothèse de mise en commun des ressources et de mutualisation des dépenses**



## *Un modèle hybridé en perte de cohérence*

- Mise en commun des ressources et mutualisation des dépenses dans le ménage
- Niveau de vie dans le ménage
- La famille est pensée comme stable et uniforme
- Famille et individu : incitation et protection
- Division sexuée du travail dans les couples et statut marital

Martin Henri et Hélène Périvier, 2015, « [Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales](#) », *Document de travail OFCE*, 2015-16

Kandil Lamia et Hélène Périvier, « Division sexuée du travail dans les couples et statut marital: une analyse exploratoire », Travail en cours.



- Créer un environnement qui met en évidence le coût des décisions individuelles et des décisions de couple → plus de transparence concernant les conséquences individuelles de décisions prises collectivement
- Les solidarités familiales sont importantes mais la famille est multiple et évolutive : l'Etat social doit en tenir compte
- Penser des droits sociaux sur le cycle vie
- Défi pour un Etat social émancipateur et porteur du principe d'égalité entre les sexes



## 1. Du modèle de Monsieur Gagnepain à celui de Madame Gagnemiettes

→ Hybridation du modèle et incohérences

## 2. Le revenu universel est-il une réponse ?

→ Vers un renouvellement des liens entre Etat social/Famille/Marché?





## *Une allocation universelle*

- Individuelle : critère d'âge possible mais pas de critère conjugal
- Sans contrepartie : aucune exigence en termes d'insertion sur le marché du travail
- Inconditionnelle : aucune condition de ressources hors (« assistance sociale »)
- Cumulable : entièrement cumulable avec d'autres sources de revenu
- Sans cotisation : aucun mode d'acquisition de droits (hors « assurances sociales »)



## *Une réponse possible ...*

- Plus grande lisibilité et cohérence et moindre stigmatisation de l'aide sociale → Moins de non-recours
- Coûts de gestion moindres et plus d'efficacité
- Moindre dépendance entre conjoints, rémunération du travail domestique et familial



## *... mais vague*

- Repenser la place du travail et sa valeur : désincitation/  
protection alternative au plein emploi
- Ouvrir un espace d'émancipation individuelle
- Tension ménage/individu dans le système redistribution et Pb  
statut marital résolu



## *Les dangers et limites*

- Choix individuels versus normes sociales : quelle place pour l'égalité femmes-hommes?

→ Cristallisation de la division sexuée du travail

« *En soutenant un va-et-vient plus fluide entre vie professionnelle et vie familiale, elle facilite une attention plus grande des parents au moment où les besoins s'en font sentir* », voir également « *Allocation universelle et féminisme* » Van Parijs, 2005, p.66 p.68

L'allocation universelle compenserait le travail rémunéré mais n'aurait aucun but transformatif

- Partage du temps de travail / coût individuel du temps partiel / lutte contre le chômage

→ Vision statique du travail et de la carrière

→ Quid de la contrepartie ou du droit à l'insertion (débat API/RMI)



## *La mise en œuvre politique*

- Niveau du revenu universel (fixation, évolution et indexation...)
- Place des services publics?
- Transition et mutation vers un autre système
- Difficulté à ouvrir le débat sur l'imposition commune....



# PRESAGE

Programme de Recherche et d'Enseignement  
des SAvoirs sur Le GENre

# Merci de votre attention